

SEMINAIRE SUR L'ACTE UNIFORME REVISE PORTANT ORGANISATION DES PROCEDURES COLLECTIVES D'APUREMENT DU PASSIF

I-CONTEXTE :

Au terme des travaux de sa 40^{ème} session tenue le 10 Septembre 2015 à Grand-Bassam, le conseil des Ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) a adopté le nouvel acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif (AUPC).

Ce nouvel acte uniforme est entré en vigueur le 24 décembre 2015 et est applicable dans tous les pays membres de l'OHADA.

En remplaçant celui du 10 avril 1998, le législateur OHADA entend remédier aux différentes insuffisances et lacunes de l'ancien droit des procédures collectives, contre lequel de nombreuses critiques régnaient, à savoir :

- ***Les fréquentes plaintes des créanciers qui n'arrivaient presque jamais à recouvrer leurs créances de manière satisfaisante ;***
- ***Les désillusions des débiteurs, dont le sauvetage des entreprises est incertain, la rémunération des mandataires judiciaires et des auxiliaires de justice venant alourdir considérablement le passif de leurs entreprises.***

Il y a donc lieu de s'interroger sur les apports du nouvel acte uniforme, à travers une analyse comparative avec l'ancien texte et par l'examen des nouveaux régimes d'apurement collectif du passif.

Cette formation permettra aux participants d'échanger sur les importantes innovations introduites par le nouvel Acte uniforme dans l'organisation et la conduite des activités économiques dans l'espace OHADA.

Elle donnera l'occasion aux participants de comprendre les enjeux de cette réforme pour mieux en saisir la portée pour leurs activités économiques. Les aspects pratiques de ces modifications seront également détaillés au cours de cette formation afin d'outiller les opérateurs économiques qui ambitionnent de mieux gérer et étendre leurs activités.

II-LES OBJECTIFS DU SEMINAIRE :

A l'issue de ce séminaire, chaque participant sera capable de/d' :

- S'approprier l'esprit général des réformes intervenues
- Informer sur les innovations du nouvel acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif
- Mieux gérer les difficultés économiques de l'entreprise ;
- Présenter les quatre (04) régimes d'apurement du passif, en relevant les changements par rapport à l'ancien acte uniforme

III-LA CIBLE :

Ce séminaire s'adresse aux :

- Administrateurs, Présidents des conseils d'administration, Directeurs Généraux
- Avocats
- Juristes de banques, d'établissements financiers, d'Institutions de Microfinance et chargés de recouvrement
- Juristes d'affaires
- Liquidateurs, administrateurs provisoires et syndics
- Directeurs des risques des banques et institutions financières
- Experts comptables et comptables agréés
- Chefs et comptables d'entreprises
- Responsables de la conformité

IV-LES METHODES PEDAGOGIQUES

La méthode participative sera appliquée avec en toile de fond l'utilisation des cas pratiques. Chaque participant aura droit à un support complet de formation, stylos et bloc-notes au début du séminaire.

V-LE PROGRAMME

- A- Esprit général de la réforme**
- B- Identification des principales innovations, changements et leurs implications**
- C- Atelier pratique**
- D- Evaluation**

VI-LES INTERVENANTS

La formation sera co-animée par le Juge **YAYE IDRISSE**, juge à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA ainsi qu'une équipe pluridisciplinaire de praticiens spécialistes du droit des entreprises en difficulté sous la supervision de Monsieur **ERIC N'GUESSAN**, Associée, justifiant d'une expérience de plus de vingt (20) années en matière de droit des sociétés.

VII-LA DATE

La formation se déroulera le Jeudi 28 Janvier 2016 dans les locaux du Patronat Ivoirien, sis au Plateau, à l'angle du Boulevard de la République et de l'Avenue LAMBLIN, face immeuble « Le Signal ».

Horaires :

08h30 - 17h00 avec deux pauses-café et un déjeuner

VIII-LES MODALITES DE PARTICIPATION

Les frais de participation sont fixés à Trois cent cinquante mille (350 000) F CFA HT par Participant.

Ces frais de participation comprennent :

- *□ l'accès au séminaire de formation*
- *l'accès aux supports pédagogiques*
- *l'accès aux pauses - café*
- *L'accès au déjeuner*

IX-INSCRIPTIONS

Renseignements et inscriptions:

FFA Conseil, membre d'Ernst & Young Global Limited

Valerie YAYO

Bureau: 20306050

formation.ffaci@ci.ey.com